COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2022 à 20H00

Le Comité Syndical des Communes d'ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST-BARTHELEMY-D'ANJOU et VERRIERES-EN-ANJOU, dûment convoqué le 24 Mars 2022, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Séverine GABORIAU, Présidente, à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Etaient présents :	**Etaient absents** :
Madame Séverine GABORIAU Madame Nathalie CLOCHARD Madame Anita TURPIN Madame Nathalie GIRARD Madame Danièle SIENISKI Monsieur Jean-Pierre MIGNOT Madame Annick HAUG	Madame Odile PICHON (pouvoir à Nathalie GIRARD) Madame Janine HOUTIN Monsieur Didier JURET Monsieur Ivain BIGNONET (pouvoir à Anita TURPIN) Monsieur François GERNIGON Monsieur Baris BOY (pouvoir à Annick HAUG) Madame Lucie JONCHERE (démission) Madame Catherine AUBRY

Le Quorum est atteint,
La secrétaire de séance est Madame Annick HAUG,
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité,
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) FINANCES : Vote du Compte de gestion 2021 du comptable

Le Comité syndical se doit de voter le compte de gestion 2021, tenu par le Trésorier municipal, Madame Valérie BIRE (document en annexe)

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,
Décide de voter le compte de gestion 2021 présenté par la Présidente

2°) FINANCES : Vote du compte administratif 2021

Pour clôturer l'année 2021 et pouvoir réaffecter le résultat, le Comité syndical se doit de voter le compte administratif de la Présidente, pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	10 292.72
	Réalisé :	9 658.06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	10 292.72
	Réalisé :	10 205.49
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	509 334.00
	Réalisé :	499 632.06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	509 334.00
	Réalisé :	527 847.72
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	547.43
Fonctionnement :	28 215.66
Résultat global :	**28 763.09**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents, représenté par Monsieur Jean-Pierre MIGNOT , décide de voter le compte administratif présenté par la Présidente

3°) FINANCES : Affectation du résultat 2021

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 fait ressortir un excédent.

Le Comité syndical se doit de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le cadre du budget primitif 2022 :

Le Compte Administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de :	28 215.66
Soit un excédent de fonctionnement de :	**28 215.66**
Un excédent d'investissement de :	547.43
Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	**547.43**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2021: EXCEDENT	**28 215.66**
Affectation complémentaire en réserve (1068)	**0.00**
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	**28 215.66**
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	**547.43**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,
Décide de voter la proposition d'affectation du résultat 2021 présenté par la Présidente

4°) FINANCES : ISOE

Suite à la présentation du document (proposition ISOE) et les explications données sur le sujet, il a été convenu de repousser le vote de cette proposition afin de donner à chaque commune un temps supplémentaire de réflexion. Le sujet sera évoqué à nouveau et une décision sera prise lors du prochain comité syndical le 18 Mai 2022.

5°) FINANCES : Vote du budget primitif 2022

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 2 Février 2022, le Comité syndical se doit de voter le budget primitif 2022 (document en annexe).

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépense :	530 143 €
Recette :	530 143 €

Cinq cent trente mille et cent quarante trois euros

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépense :	9 400 €
Recette :	9 400 €

Neuf mille quatre cents euros

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,
Décide de voter le BP 2022 présenté par la Présidente

6°) FINANCES : Planification de la participation des communes membres

Le versement de la participation des communes membres du SIAM est réparti en 3 versements sur l'année 2022. Il convient d'établir l'échéancier des versements des communes tenant compte de l'acompte versé en janvier dernier. Le montant global de la participation des communes pour l'année 2022 est proposé à hauteur de : 325 000 €.

Cette somme est répartie conformément aux statuts du syndicat :

à 45% en part fixe, à 45% au prorata du nombre d'habitants de chaque commune, et à 10% au prorata du nombre d'élèves inscrits de chaque commune au 01/12/2021.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT	Nbre Habitants(1)	Nbre Elèves(2)	Part fixe	Part prorata nbre habitants	Part prorata nbre élèves	TOTAUX
5			45%	45%	10%	
			146 250,00	146 250,00	32 500,00	325 000,00 €
Ecouflant	**4 394**	49	29 250,00	27 142,36	6 553,50	62 945,86
Pellouailles	**2 707**	19	29 250,00	16 722,76	2 541,15	48 513,91
St Sylvain	**4 813**	41	29 250,00	29 729,35	5 483,54	64 462,89
Le Plessis G	**2 552**	39	29 250,00	15 764,06	5 216,05	50 230,11
St Barthélemy	**9 210**	95	29 250,00	56 891,47	12 705,76	98 847,23

VARIATIONS ANNEES ANTERIEURES

	TOTAUX 2022	2021	Variat° N-1	Variat° N-1 en %	2020	Variat° N-2	Variat° N-2 en %
Ecouflant	**62 945,86**	61 637,16 €	1 308,70 €	2,123%	60 367,66 €	2 578,20 €	4,27%
Verrières	**112 976,80**	111 913,60 €	1 063,20 €	0,950%	109 484,56 €	3 492,24 €	3,19%
Le Plessis G	**50 230,11**	49 316,17 €	913,94 €	1,853%	48 366,01 €	1 864,10 €	3,85%
St Barthélemy	**98 847,23**	102 133,07 €	-3 285,84 €	-3,217%	96 781,77 €	2 065,46 €	2,13%
total	**325 000,00**	325 000,00 €	0,00 €	0,000%	315 000,00	10 000,00	3,17%

ECHEANCIER DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION 2022				
	JANVIER	AVRIL	JUILLET	TOTAUX
Ecouflant	18 700,00 €	18 700,00 €	25 545,86	**62 945,86 €**
Verrières	36 800,00 €	36 800,00 €	39 376,80	**112 976,80 €**
Le Plessis G	15 500,00 €	15 500,00 €	19 230,11	**50 230,11 €**
St Barthélemy	30 000,00 €	30 000,00 €	38 847,23	**98 847,23 €**
	101 000,00 €	101 000,00 €	123 000,00 €	325 000,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,
Décide de voter la proposition de planification de la participation des communes présentée par la Présidente

7°) Questions diverses

- Demande de remboursement famille : le comité syndical accepte la demande de remboursement des cours pour une famille dont l'élève a déménagé pour raison médicale (déménagement le 21/02/22, remboursement des cours du 21/02/2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit 140.22€)

La Présidente,
Séverine GABORIAU
Fin de séance 21h30